

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLETTE-SUR-AIN - 01320 LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 à 20H00

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présents : Mesdames CALLENS, CAPELLA, CHEVRIER, PULCINI, SPANNENTE.
Messieurs HUMBERT, AMBRE, COLL, CORNET, GRIMAULT, L'HERBETTE, PETIT.

Absents excusés : Mme Anne HOARAU, procuration donnée à Madame PULCINI
Monsieur Sébastien CAULT, procuration donnée à Monsieur PETIT
Monsieur Coll procuration donnée à Monsieur HUMBERT

Absente excusée : Mme Alexandra AUGUSTE

Secrétaire de séance : Mme CHEVRIER

Date de la convocation : le 02 septembre 2022

PV du Conseil du 2 juillet 2022 adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Déclarations d'Intention d'aliéner
 - Vente M. Buttarazzi / Mme Maha – M. El Abbassi
 - Vente terrain Elliad / M. Guedes – Mme Nambotin
 - Vente Mme Chevrier / Mme Dijoux – M. Brière
- Autorisation donnée au maire de déclencher une modification du Plan Local d'Urbanisme
- Validation de l'installation d'un système d'alarme au hangar communal
- Achat tondeuse
- Modification du tarif des repas adulte à la cantine
- Subvention du Service Enfance Jeunesse

Questions diverses :

- Réunion Commission Ecole
- Désignation d'un correspondant SDIS
- Affaire Vallette / Billot
- Demande d'autorisation d'utilisation du Foyer Rural

▪ **Déclaration d'intention d'aliéner**

- Vente M. Buttarazzi / Mme Maha – M. El Abbassi

Maison et terrain - parcelle cadastrée AC 504-506-509-511 de 778m² - 1216 route des Dombes pour 270 000€.

Après vote à l'unanimité des membres du conseil, celui-ci ne fait pas usage de son droit de préemption.

- Vente terrain Elliad / M. Guedes – Mme Nambotin :
parcelle cadastrée AD 448 de 501 m² de terrain pour 79 000,00 €

Après vote à l'unanimité des membres du conseil, celui-ci ne fait pas usage de son droit de préemption.

- Vente Mme Chevrier / Mme Dijoux – M. Brière :

Maison et terrain - parcelles cadastrées AD 396, AD 130 et AD 131 de 2363 m² -378 route des Dombes pour 435 000 €.Mme Chevrier quitte le Conseil lors du vote concernant cette vente.

Après vote à l'unanimité des membres du conseil, celui-ci ne fait pas usage de son droit de préemption.

▪ **Autorisation donnée au maire de déclencher une modification du Plan Local d'Urbanisme**

Le PLU a été adopté en mars 2017. Depuis cette approbation, divers dossiers d'urbanisme ont été traités (permis de construire, déclaration préalable), faisant apparaître quelques imprécisions ou erreurs dans la rédaction du document.

D'autre part, la parcelle que nous souhaitons vendre à Mme Schouwey pour son projet de micro-crèche est actuellement classée en zone Ap. Il convient de changer le zonage.

Il apparaît nécessaire de corriger et/ou modifier le règlement du PLU.

Adoptée à l'unanimité

▪ **Validation de l'installation d'un système d'alarme au hangar communal**

Il convient d'installer un système d'alarme dans le nouveau hangar communal.

Trois entreprises ont répondu à notre demande :

Rivasécurité	devis de 3 039,31 € HT	plus 5€/mois de GSM et d'entretien.
Télégil	devis de 5 174,00 € HT	plus un abonnement mensuel de 45 €
SPVI	devis de 3 300,25 € HT	

Accepte le devis de Rivasécurité à l'unanimité

▪ **Achat tondeuse**

La tondeuse dont nous disposons actuellement ne fonctionne plus. Divers prestataires ont été contactés.

L'entreprise SOLVERT propose une tondeuse "TORO". (filtre à huile – réservoir 4l. – largeur de coupe : 53 cm – moteur Kawasaki)

Accepte le devis de SOLVERT à l'unanimité.

▪ **Modification du tarif des repas adultes à la cantine**

La société RPC nous a informé en avril que le coût des repas allait augmenter de 8% à compter du 1^{er} septembre 2022

Il a été voté au conseil municipal du mois de mai, l'augmentation du prix des repas des enfants, le portant à 5,10€.

Le prix du repas adulte est actuellement de 5,00€. Il convient donc de le réévaluer.

Après discussion, il est proposé que le prix du repas adulte passe à 6,00€

Adopte le nouveau tarif à l'unanimité

▪ **Service Enfance Jeunesse**

Le Service Enfance Jeunesse accorde, chaque année, une subvention aux communes, sous réserve que le devis soit transmis avant le 15 octobre 2022. Le paiement interviendra fin décembre 2023, au plus tard.

Le montant de la subvention est de 1715€, soit 18,44€ par enfant.

Accepte à l'unanimité que l'opération soit renouvelée pour 2023.

▪ **Réunion Commission Ecole**

Monsieur Cornet présente le bilan de la rentrée pour la commission école.

Deux semaines après la rentrée, le bilan est plutôt positif, malgré quelques problèmes matériels.

La table de ping-pong, cassée, a été réparée et stockée au hangar.

Suite à une demande de rangement de la salle de repos, Florence, Delphine et Léane ont fait le nécessaire et retrouvé du matériel qui pourrait être utilisé.

Le volet roulant a été réparé.

Monsieur Petit propose de demander un inventaire du matériel existant. Le point crucial reste le problème des impayés de cantine et garderie qui se montent à 7526 €. Monsieur le Maire demande si la Commission Ecole peut étudier la faisabilité d'un système de paiement par avance.

▪ **Désignation d'un correspondant SDIS**

Monsieur le Maire propose que Monsieur Petit assure cette fonction.

▪ **Affaires Valette / Billot**

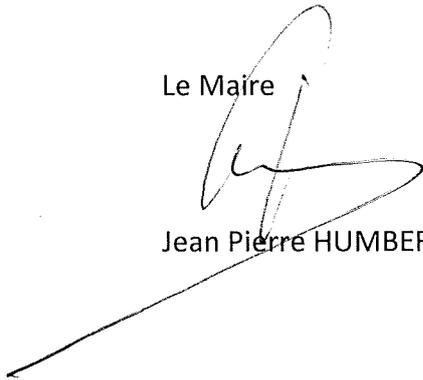
Les travaux ont démarré en juillet. 4 000 tonnes de terre ont été évacuées en juillet – août. L'évacuation des eaux pluviales est orientée vers la gauche. Un accord a été trouvé avec la famille Emeyriat pour un système d'évacuation passant sur leur terre. Il reste à drainer, mettre en place le système d'évacuation et réaliser la paroi cloutée.

▪ **Foyer rural**

La demande de l'Association « les petit's loupiots » d'utiliser la petite salle du foyer rural, pour le regroupement des nounous le mercredi matin de 9h à 13h est accordée.

Monsieur Le Maire lève la séance à 21h30

Le Maire



Jean Pierre HUMBERT